



Compte-rendu de l'Assemblée plénière du 24-05-2016

---

## **Etats des présences**

Monsieur Tomasini ouvre la séance il est 18 h 10.

Il donne la parole à Monsieur Stéphane Nédoncel pour la présentation des deux avis préparés par le groupe Aménagement du Territoire.

### **1. Présentation de l'avis sur les pistes cyclables**

Après échanges avec la salle les préconisations de l'avis sont adoptées.

Les préconisations de l'avis sont les suivantes :

- Que la CASA, étudie sur son territoire : les propositions de tracés que nous lui avons faites,
  - Que la CASA corrige les points dangereux en s'appuyant sur les expériences du Club des Villes Cyclables,
  - Que la CASA continue à améliorer le réseau existant en s'appuyant sur les expériences du Club des Villes Cyclables, comme elle l'a fait pour le Carrefour des Lucioles,
  - Que la CASA publie un état d'avancement de la construction de ce réseau par la diffusion d'une carte (internet ou papier) dans tous les lieux publics.
  - Que la CASA lance un appel à projet de déploiement sur son territoire d'un système de VLS (Vélo en Libre Service) avec des VAE (Vélo à Assistance Electrique).
- Et Que la CASA inscrive ces préconisations dans son PDU en cours de révision**

L'avis est adopté à l'unanimité.

### **2. Présentation de l'avis sur les chemins piétonniers**

Après discussion avec la salle, les préconisations sont également adoptées :

Les préconisations de l'avis sont les suivantes :

- Que la CASA, étudie sur son territoire toutes les liaisons pouvant être créées, améliorées, ... afin de réaliser un véritable maillage de liaisons piétonnières pour connecter les différents quartiers, centres urbains, services.
- Que la CASA mène des actions :
  - o De sensibilisation :

« Marchez 30 minutes par jour c'est bon pour votre santé »,  
« Redécouvrez votre ville par les chemins de traverses »,  
« Pour faire moins de 1500 m pensez à vos pieds vous irez plus vite et économiserez de l'argent »

- o D'information (distribution de plan indiquant tous les chemins pour se rendre d'un point à un autre, ...)
  - o De signalisation : pose de poteaux indiquant les directions et les temps de parcours, installation de plan ...
  - o De mise en valeur du patrimoine accessible à pieds : bords de la brague, bords du Loup, Acqueduc Romain, ...
- Que la CASA publie un état d'avancement de la construction de ce réseau par la diffusion d'une carte (internet ou papier) dans tous les lieux publics.
  - Que la CASA inscrive ces préconisations dans son Plan de Déplacement Urbain actuellement en révision.

L'avis est adopté à l'unanimité.

### **3. Point sur les inondations**

Monsieur Tomasini passe au point suivant, celui des inondations. Il rappelle que le Conseil de Développement avait émis un avis sur les inondations en juin 2015, transmis à la CASA en septembre 2015. Il informe qu'un comité de suivi a été constitué. Ce comité regroupe les membres du groupe de travail aménagement du CDD qui ont rédigé l'avis et les services de la CASA en charge du dossier des inondations. Le comité de suivi s'est réuni à trois reprises. Cela montre que sur ce dossier, le Conseil de Développement est entendu et que la CASA joue le jeu. Il rappelle également que la CASA n'est pas compétente sur cette question. Elle pilote et coordonne le PAPI.

La compétence GEMAPI doit être transférée à la CASA au premier janvier 2018. Mais pour être opérationnelle rapidement, la CASA a la volonté d'un transfert au premier janvier 2017. Monsieur Tomasini, souligne la complexité que constitue un transfert de compétence. C'est une procédure longue, induisant le transfert de moyens humains et financiers entre les communes et la CASA. Des délibérations concordantes doivent être prises par l'ensemble des communes et la CASA.

Monsieur Koempgen, présente le point sur les inondations. Il explique qu'à ce stade, les services de l'Etat organisent un retour d'expérience (RETEX) comprenant un volet opérationnel et un volet évènementiel. Le volet opérationnel est piloté par le Cabinet du Préfet et le volet évènementiel est piloté par la DDTM et la DREAL. L'objectif des groupes thématiques qui travaillent sur ces volets est d'une part de faire un bilan de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné, et, d'autre part, de déterminer les caractéristiques de cet évènement exceptionnel.

Pour le volet opérationnel, Monsieur Koempgen indique qu'un plan d'actions en quatre axes est à mettre en œuvre. Les quatre axes sont :

- Améliorer la culture de sécurité civile
- Développer l'information préventive
- Rénover le dispositif de mise en vigilance et d'alerte
- Renforcer les outils de gestion de crise

Pour le volet évènement, parmi les actions préconisées on peut citer :

- Mise en œuvre renforcée des Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) : règlement, contrôle et mesures obligatoires
- Amélioration du dispositif de collecte d'information poste crue
- Poursuite et renforcement des PAPI
- Garantir un entretien optimal par bassin versant à enjeux
- Déchets : prévoir des moyens de collecte mobilisables, des sites de transit et des filières d'élimination adaptées au type d'évènement

S'agissant de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Monsieur Koempgen indique que la volonté de la CASA est d'anticiper la prise de compétence afin d'être opérationnel dès 2017, de consolider la solidarité amont aval et de mettre en place une maîtrise d'ouvrage cohérente sur l'ensemble de son territoire. S'agissant du PAPI2, de nouvelles préconisations seront intégrées comme par exemple : Identification, priorisation et préconisations de mesures préventives sur les vallons à enjeux et l'étude sur les possibilités d'améliorer les ralentissements des crues. Enfin il est signalé que la CASA souhaite associer le conseil de développement pour les actions de communication et de sensibilisation à venir.

#### **4. Retour sur le Plan Paysage**

Monsieur Tomasini, invite Madame Ghibaudo à faire un retour sur l'avis concernant le plan paysage.

Madame Ghibaudo rappelle que la CASA avait saisi le CDD pour participer aux ateliers du plan paysage et recueillir son avis sur le plan d'actions. Compte tenu du volume de ce plan et du délai imparti le groupe patrimoine a choisi de cibler son travail. Le bureau du CDD a validé l'avis qui a été transmis à la CASA le 29 avril. La présentation qui suit est donc un retour d'information de l'ensemble du travail effectué.

#### **5. Séminaire du 11 juin 2016**

Monsieur Tomasini rappelle la date du 11 juin pour le séminaire institutionnel du CDD sur la réforme territoriale et la loi NOTRe. Il souligne la qualité des intervenants et insiste pour que les membres du Conseil y participent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.